

RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DU DIPLOME DU 2^E CYCLE

École du Louvre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 16/07/2024

Au nom du comité d'experts :

Michel TARPIN, Président

Pour le Hcéres :

Stéphane LE BOULER, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 2^e cycle de l'École du Louvre pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022), et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2019-2022) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de plusieurs transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 2^e cycle et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose sur le dossier d'autoévaluation de la formation du 2^e cycle de l'École du Louvre.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du bilan du 2^e cycle de l'École du Louvre a eu lieu à l'automne 2023.

Cette évaluation était présidée par Monsieur Michel Tarpin, professeur des universités en histoire de l'art et archéologie des mondes antiques à l'université Grenoble Alpes.

M. François Andrieux, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequizez, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation de la formation

Le diplôme du 2^e cycle proposé par l'École du Louvre et conférant le grade de master est préparé essentiellement au sein de l'École, certains enseignements spécifiques étant dispensés dans des universités ou des établissements parisiens, dans le cadre de conventions, souvent réciproques. En continuité du diplôme du premier cycle (non évalué par le Hcéres), le cursus est divisé en deux années distinctes. La première, qui s'achève par un « mémoire d'étude, » est l'héritière directe de l'ancienne année de muséologie. Elle comprend des enseignements théoriques de muséologie, ainsi que des séminaires portant sur les objets et sur la médiation. La deuxième année, qui a été ajoutée pour correspondre aux attendus d'un grade de master, comprend six parcours dont deux (dits « recherche ») sont identifiés comme menant à la poursuite d'études en doctorat et quatre dits « professionnalisants », comme menant à une insertion professionnelle immédiate, ainsi qu'un stage en immersion en musée. Sont fléchés « recherche », les parcours *Histoire de l'art appliquée aux collections* et *Muséologie*, tandis que sont professionnalisants les parcours *Régie et conservation préventive*, *Marché de l'art*, *Médiation*, *Documentation et humanités numériques*.

Quatre cent cinquante étudiants, dont une cinquantaine d'étudiants internationaux, sont inscrits en deuxième cycle, sur les 2 000 étudiants qu'accueille l'École. Ils y suivent 499 heures d'enseignement. Il existe également deux doubles diplômes en Histoire de l'art et Muséologie, en partenariat avec les universités de Heidelberg et de Neuchâtel. Il existe enfin un double diplôme en partenariat avec l'ESSEC et un autre avec Science Po Paris. Le premier est destiné aux étudiants qui s'orientent vers les métiers du mécénat, du marché de l'art ou de la gestion des musées, le second propose deux parcours, l'un à finalité recherche et l'autre à visée professionnelle, entre les deux institutions. Ces deux diplômes, dont l'effectif n'est pas communiqué, sont présentés comme des parcours d'excellence.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le deuxième cycle est cohérent avec la stratégie de l'établissement, du fait de sa spécificité consistant à offrir des enseignements dans les musées à visée professionnalisante. L'une des caractéristiques de l'École est d'offrir des enseignements dans les musées, le Musée du Louvre étant contigu à l'École, le Musée d'Orsay de l'autre côté de la Seine, etc. C'est un avantage notable par rapport aux formations universitaires, où l'on travaille en général sur les images des œuvres. Les parcours dits « recherche » du deuxième cycle restent ainsi dans le domaine large des collections et des musées. En ce sens, l'École n'entre que de manière limitée en concurrence avec les masters universitaires français en Histoire de l'art. Il est toutefois difficile d'identifier les parcours « recherche » en l'absence de cette précision (ce qui est le cas sur le site de l'École). La question principale demeure de savoir si l'École du Louvre priorise la continuité historique de son fonctionnement, au risque de s'éloigner de plus en plus des cadres académiques et de rester confinée dans des relations entre institutions prestigieuses, ou si elle souhaite affirmer sa spécificité au sein dans un cadre académique contemporain. Le deuxième cycle, qui confère le grade de master, devrait dès que possible converger vers la définition et le fonctionnement d'un master académique. Rien n'interdit à l'École de maintenir son domaine d'excellence par des grades de master professionnalisants de haut niveau, puisque l'accès en doctorat est autorisé à tous les titulaires de grades de master, quelle que soit la finalité de ces derniers. Cela éviterait l'ambiguïté des actuels parcours dits « recherche » ou l'obligation d'une modification profonde de l'actuel diplôme du deuxième cycle.

La formation bénéficie d'une ouverture certaine à l'international en matière de diplomation, de partenariats et de mobilités. L'École a développé un master international d'Histoire de l'art et de muséologie avec l'Université de Heidelberg, et un master conjoint avec l'Institut d'Histoire de l'art et de la muséologie de l'Université de Neuchâtel (effectifs non communiqués), pour valoriser sa spécialité. Les mobilités s'exercent principalement durant le deuxième cycle. Pour les rendre possibles, au-delà des 11 accords Erasmus et de ces deux doubles diplômes, cinq conventions sont signées avec l'Amérique du Nord. Si la période de la Covid a vu chuter les échanges, les mobilités sortantes ont retrouvé un niveau correct : 76 étudiants sur 447 étudiants en 2021-22. Les mobilités entrantes sont légèrement inférieures : une cinquantaine d'étudiants par année, qui témoigne néanmoins d'une attractivité intéressante à l'international. Des partenariats ont été développés dans des domaines dans lesquels l'École ne dispose pas de moyens suffisants, comme avec l'INALCO pour l'enseignement de certaines langues orientales qu'il ne serait pas rationnel d'assurer au sein de l'École. Cette approche rationnelle, par échange d'enseignements, a permis d'élargir l'offre à moyens constants. Sur ce plan, l'École peut se vanter d'offrir un choix d'enseignements exceptionnellement large. L'augmentation des partenariats internationaux représente aussi une prise en compte de l'évolution des métiers de la conservation et des recrutements internationaux.

Malgré la création d'un centre de recherche en 2022, l'adossement à la recherche demeure insuffisant et essentiellement réservé aux parcours « recherche ». Le nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est de 37 quand les professionnels extérieurs sont 309, ce qui représente une part assez faible pour un grade de master. Quatre enseignants permanents, dont la directrice, sont employés par l'école ; trois ont une

activité de recherche au sein du Centre. Cinq enseignants extérieurs sont associés au centre de recherche. Si la première année propose une première approche de la recherche, il apparaît en dernière analyse que l'initiation à la recherche nécessaire dans un grade de master est surtout concentrée dans la deuxième année, notamment dans les deux parcours « recherche ». La première année peut ainsi se comprendre comme une formation muséologique proche de ce qu'était l'ancien diplôme de muséologie. Par ailleurs, l'organisation du cursus ne fait guère apparaître une formation soutenue et systématique à la recherche pour tous les étudiants. Seuls les étudiants de deuxième année des parcours dits « recherche » sont tenus de produire un mémoire de 150 pages (hors catalogue). C'est là une lacune majeure, qui tient à la structure et aux statuts de l'École. Cette dernière bénéficie cependant de nombreux accords d'échanges qui permettent à certains étudiants (pas d'indication chiffrée) de suivre une partie des enseignements de master dans des universités, ce qui permet d'élargir efficacement l'offre des spécialités, l'École du Louvre proposant certains enseignements rares.

La professionnalisation est un atout fort de cette formation de l'École du Louvre. Créée en vue de former les futurs conservateurs et administrateurs des musées, l'École reste seule en France à déployer des formations professionnalisantes complètes aux métiers de la muséologie, la formation professionnelle pour les conservateurs nationaux étant assurée par l'Institut national du patrimoine. Si l'étude des collections est maintenant largement étudiée dans les universités, la formation professionnelle à la conservation reste attachée à l'École, qui a su aussi ouvrir ses spécialités vers la médiation ou la régie des collections. La formation veille enfin à adapter ses enseignements à l'évolution du monde des musées, mais a aussi pris en compte le développement du marché de l'art. Elle a ainsi naturellement développé des enseignements de muséologie et de conservation. Elle reste légitimement très attachée à cette spécificité, d'ailleurs rare à l'université, et qui bénéficie des liens avec les musées et le corps des conservateurs. De ce fait, elle privilégie l'enseignement par des conservateurs et a conservé le principe de cours donnés par des chargés de cours. Elle est aussi en lien étroit avec l'Institut national du patrimoine, qui est représenté dans le conseil des études et de la recherche. L'École compte en 2021-2022 en tout 1 048 intervenants, dont 309 interviennent dans la formation. Son partenariat avec l'ESSEC, ainsi que l'ouverture en site propre d'un séminaire d'économie en deuxième cycle, devraient permettre aux étudiants de mieux se valoriser dans ce domaine déjà très occupé par des écoles privées. Il faut noter que la création du concours des conservateurs et d'un établissement de formation des conservateurs nationaux n'a pas conduit à une modification du deuxième cycle de l'École, mais à la création, en 1991, d'une préparation spécifique (la plus complète et la plus efficace de France) à laquelle a été ajoutée en 2014 une préparation au concours des restaurateurs. La préparation au concours de conservateur du patrimoine accueille cependant, parmi les candidats, des titulaires du diplôme de deuxième cycle. Au-delà du stage obligatoire d'une durée de huit semaines, les étudiants de la formation ont la possibilité de participer à la Junior entreprise de l'École. Une « exposition-école » est organisée annuellement par l'École du Louvre avec 10 élèves sélectionnés dans les différents parcours de deuxième année.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Même si l'École en annonce le projet, la formation ne pratique pas encore l'approche par compétences (APC). L'École étant consciente des efforts nécessaires pour aligner objectifs d'apprentissage, activités pédagogiques et modalités d'enseignement et d'évaluation, elle a institué en 2021 une mission d'ingénierie pédagogique, auprès de la direction des études de la formation, pour mettre en place une approche par compétences. En raison du très faible nombre d'enseignants titulaires, la formation se heurte toutefois à la difficulté de coordonner les enseignements. Par ailleurs, elle valorise par des crédits ECTS ou des aménagements les étudiants engagés dans la vie étudiante.

La formation décline ses modalités d'enseignement en présentiel, mais aussi à distance. La spécificité de la formation réside dans le lien étroit qu'elle entretient avec le Musée du Louvre : c'est un atout majeur, permettant des enseignements devant les œuvres et des contacts étroits entre les élèves et les professionnels de la conservation. Au-delà des cours magistraux, la formation intègre des séminaires auprès des musées partenaires ou des chantiers-écoles. À l'occasion de la pandémie, la formation a également développé des enseignements à distance et créé un dispositif dénommé « Campus numérique » au sein duquel 186 heures d'enseignements sont encore dispensées sous ce format.

Malgré l'absence de certification obligatoire, la formation s'assure efficacement de son ouverture à l'international. Une quarantaine d'heures de langue étrangère sont obligatoires en deuxième cycle. Quatre langues sont enseignées, auxquelles il faut ajouter le français langue étrangère (FLE) ; certains cours sont également dispensés en anglais, selon les options. Cependant, aucune certification n'est imposée ni préparée spécifiquement. L'obligation n'est imposée qu'aux étudiants engagés dans de doubles diplômes internationaux. Les mobilités sont également préparées au travers notamment d'un espace numérique dédié, mais aussi de suivis personnalisés.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité de la formation est indiscutable et repose au moins autant sur le prestige de l'École du Louvre que sur ses performances professionnalisantes. Par principe et en adéquation avec sa capacité d'accueil, la formation veille donc à ne pas dépasser 220 inscrits en première année et 200 en deuxième année. Malgré une légère baisse des candidats au concours du premier cycle (qui a été récemment modifié), l'École compte encore 1 300 candidatures pour 300 places en première année du premier cycle. Au cours des cinq dernières années, le nombre des diplômés du premier cycle remplissant les conditions d'accès en deuxième cycle a fluctué de 161 à 208 (les données fournies par l'établissement laissent entendre qu'ils s'inscrivent tous en deuxième cycle), soit un effectif stable, voire, par moments, en légère baisse par rapport à 2017-2018. Ainsi, les étudiants de la troisième année du premier cycle admissibles en 2^e cycle représentent un taux variant de 69 à 77 % au cours de la période considérée. En première année du deuxième cycle, pour un recrutement par équivalence, on compte 247 candidats en 2021-2022, en hausse, mais seuls 27 admis, soit environ 12,5 % de l'effectif. Le recrutement en deuxième cycle est donc toujours fortement sélectif, mais majoritairement interne. Le nombre d'étudiants étrangers en cursus diplômant est en augmentation, de 64 en 2017-2018 à 90 en 2021-2022. Ce chiffre s'entend tous cycles confondus, soit environ 5 % de l'effectif. En regard de la notoriété de l'établissement, l'attractivité internationale mériterait néanmoins d'être développée.

Les taux de réussite sont particulièrement élevés dans le deuxième cycle. Le taux de réussite est supérieur à 90 % en première année. Le taux de diplômés dans l'année est cependant en léger retrait, inférieur à 80 %.

L'École du Louvre assure un suivi de l'insertion professionnelle de ses diplômés, qui enregistre de bons taux de réussite malgré des taux de réponse aux enquêtes relatives à la formation, qui demeurent faibles. Les enquêtes à trois ans sur la mesure du taux d'emploi des diplômés « en position d'activité » montrent une grande stabilité de celui-ci, le taux variant de 84 % (diplômés 2015, enquête 2018) à 94 % (diplômés 2018, enquête 2022), mais, pour cette dernière année, le taux de réponse reste faible, de l'ordre de 46 %. Le nombre de diplômés en recherche d'emploi est en baisse constante. Si ces chiffres ne sont pas exceptionnels et ne distinguent pas les diplômés du premier et du deuxième cycle, il est intéressant de relever que les diplômés du deuxième cycle en emploi sont très majoritairement employés dans le domaine de la culture, qu'ils sont en hausse, de 70 à 77 % au cours de la période considérée. Pour autant, le niveau de rémunération après cinq ans d'étude reste très faible. Une quinzaine d'étudiants poursuivent leurs études après leur deuxième cycle, essentiellement dans le même établissement. Pour améliorer les résultats de la formation, l'École assure une veille sur les offres d'emploi et déploie des formations et des entretiens pour l'aide à l'employabilité.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le travail des instances pour le pilotage de la formation est rendu difficile par l'absence d'un corps d'enseignants-chercheurs titulaires. La formation ne dispose pas de conseil de perfectionnement proprement dit ; une commission paritaire de modernisation des évaluations et des enseignements a été toutefois créée. Elle comprend les trois représentants étudiants issus des conseils de l'établissement, trois représentants des enseignants et trois représentants de la direction des études. Cette commission a proposé une liste de 15 axes très variés, trop nombreux pour être tous mis en application, mais parmi lesquels on relève des projets de modernisation comme la systématisation du contrôle continu dans les cours facultatifs ou le développement d'un tutorat pour les étudiants en difficulté.

L'évaluation des enseignements par les étudiants demeure inopérante. L'évaluation par les étudiants a fait l'objet d'une première expérimentation en 2017, mais le nombre d'étudiants concernés est notoirement bas (14 représentants des élèves consultés pour 447 étudiants). L'une des difficultés de la mise en place de cette évaluation est le grand nombre et la haute fréquence de renouvellement des intervenants, qui entraînent une grande variabilité des pédagogies appliquées par les intervenants. En outre, le renouvellement régulier des intervenants rend peu utile le retour sur les enseignements passés. Il ne semble pas y avoir eu d'évaluation par les étudiants de l'ensemble de la formation, du cursus, du management et de l'organisation entre cours d'histoire générale de l'art, pratiquement immuables, et cours organiques, régulièrement renouvelés. Une telle évaluation globale du fonctionnement de la formation demeure cependant possible et utile.

Conclusion

Points forts

- Une formation fortement professionnalisante de grande qualité et largement reconnue ;
- Une large ouverture sur un exceptionnel choix de spécialités, en interne ou en collaboration avec des établissements de haut niveau ;

Points faibles

- Une absence d'un corps d'enseignants-chercheurs permanent, obstacle à un renouvellement de la pédagogie et à un développement de la recherche en interne ;
- Un adossement à la recherche encore peu affirmé, en dehors des parcours recherche ;
- Un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants inopérant ;

Recommandations

- Renforcer la part des enseignants-chercheurs permanents et non permanents, ainsi que la formation à et par la recherche, en cohérence avec les exigences d'un grade de master.
- Mettre en œuvre une évaluation des enseignements opérationnelle et en tirer les informations pour faire évoluer la pédagogie.
- À cette étape de l'évolution, faire clairement le choix de la continuité singulière comme formation de prestige immuable ou celui de son intégration dans la vie académique nationale et internationale.

Observations de l'établissement

Paris, le 7 mai 2024

Observations de l'Établissement relatives au rapport d'évaluation du bilan du diplôme de 2^e cycle

Cl. Barbillon, directrice de l'Ecole du Louvre

L'Ecole du Louvre remercie l'expert qui a conduit l'évaluation du bilan du diplôme de 2^e cycle et tirera bénéfice des remarques formulées. Elles l'aideront dans sa volonté constante d'évolution et de modernisation, pour répondre de la manière la plus pertinente aux attentes de ses élèves, par une offre pédagogique et de recherche ajustée aux enjeux sociétaux du temps présent. Bien éloignée de l'idée d'un « prestige immuable » conféré à ses formations, l'Ecole cultive résolument, plus encore depuis sa nouvelle direction confiée à une professeure des universités (pour la première fois de son histoire), sa différence. Elle estime que, comme les autres établissements relevant de l'Enseignement Supérieur Culture, l'Ecole du Louvre doit conjuguer exigence et singularité, et, parallèlement et sans contradiction, continuer de favoriser les passerelles avec l'Enseignement Supérieur. Le rapport a, du reste, noté le nombre important de partenariats universitaires de la période considérée, en particulier pour les 2^e et 3^e cycles.

L'établissement souscrit donc pleinement à la vision de l'expert lorsqu'il souligne son caractère singulier dans le paysage de l'enseignement supérieur ; son originalité résidant effectivement dans le modèle « alternatif » à ceux des universités qu'elle propose, en privilégiant, dans les domaines qui sont les siens (histoire de l'art, archéologie, muséologie), une approche directe et diversifiée de l'objet ou du monument, dans son contexte de monstration et dans sa matérialité. En 2^e cycle, ce modèle pédagogique se traduit par les nombreux séminaires *in situ*, rendus possibles par ses partenariats avec des musées et institutions patrimoniales, à Paris, dans l'ensemble du territoire français et, dans une moindre mesure, à l'étranger.

Le rapport salue la cohérence du 2^e cycle avec la stratégie de l'établissement, mais présente la formation de 2^e cycle de l'Ecole comme une superposition de deux années d'étude : une 4^e année ancienne (dite « de muséologie ») et une 5^e année, dont il faut rappeler qu'elle a été créée en 2002-2003. L'établissement souhaite cependant souligner les efforts continus qui ont été opérés, depuis la première attribution du grade de master (2006, pour le diplôme décerné en 2008), pour renforcer l'articulation de ces deux années. Ainsi les conclusions du rapport de l'évaluation du diplôme de deuxième cycle de l'Ecole du Louvre, rédigées en 2018, considéraient-elles, comme un des principaux points forts : « une organisation générale de la scolarité très structurée, avec des responsables de parcours aux rôles identifiés. Des dispositifs pédagogiques et d'accompagnement nombreux, efficaces, qui s'adaptent aux attentes des élèves ». La structuration des années du cycle ayant été ainsi approuvée, n'a pas été modifiée depuis lors.

L'établissement regrette par ailleurs que les efforts qu'elle a conduits, depuis 2018, pour maintenir un taux d'autofinancement particulièrement élevé afin de conduire une politique sociale inventive qui bénéficie aux élèves de 2^e cycle (bourses de vie, de mobilité et de recherche issues des fonds propres du mécénat – en sus de la création d'une maison des élèves) et mener des travaux importants, notamment, pour rénover sa bibliothèque, n'aient pas été relevés par l'expert, pas plus que l'amélioration des conditions d'étude et de la vie associative.

Au-delà de ces éléments encourageants, ou de ces omissions, l'établissement souhaite préciser un certain nombre de données destinées à compléter les observations et préconisations faites dans le rapport d'évaluation.

1 – Sur l'absence d'enseignants permanents

L'expert a perçu et analysé le paradoxe qui découle de la spécificité des enseignants de l'Ecole. En effet, ceux-ci, très nombreux (plus de 1000 intervenants par an), tous vacataires en cumul d'emploi, sont, pour plus de 60% d'entre eux, des professionnels de musées (exigence formulée dans les Contrats d'objectifs et de performance successifs), les 40% restants se partageant entre l'université (historiens de l'art, archéologues, juristes...) et les diverses professions qui interviennent dans le domaine patrimonial ou artistique au sens large (architectes, scénographes, acteurs du marché de l'art, conférenciers, journalistes d'art, professionnels du numérique...). Cette pluralité d'intervenants, et leur proximité avec les domaines professionnels visés par les élèves est une indéniable richesse et un facteur d'insertion professionnel certain mais aussi une difficulté, qu'a pointée l'expert.

Loin de prioriser une « continuité historique » qui l'enfermerait dans un passé désormais révolu, le renouvellement pédagogique est une préoccupation permanente de la direction de l'Ecole. Pour preuves, la création, en 2022, d'une Mission d'ingénierie pédagogique, passée en deux ans de trois à quatre agents, d'un Campus numérique permettant, entre autres, le dépôt de ressources pédagogiques nombreuses en ligne, ainsi que la nouvelle part prise par la bibliothèque à la formation (aux outils de la recherche en M1). Ces avancées se manifestent aussi par une réflexion pédagogique renouvelée grâce à la mise en place, depuis début 2022, d'une Commission paritaire de la pédagogie, nouvelle instance réunissant mensuellement des enseignants, des représentants des élèves et des membres de la direction des études pour veiller à la modernisation des modalités d'enseignement et d'évaluation. Ces travaux et réflexions esquissent une évolution vers l'approche par compétences, désormais nécessaire à l'insertion de l'Ecole du Louvre dans la cohérence des systèmes d'enseignement supérieur en Europe (Processus de Bologne).

L'expert a souligné combien l'Ecole du Louvre gagnerait à posséder en son sein des enseignants permanents. L'Ecole souscrit pleinement à cette analyse et a régulièrement alerté sa tutelle (le Service des musées de France) et le Ministère lui-même à ce sujet mais ne peut envisager la perspective d'un redéploiement en son sein, ayant un plafond d'emplois contraint et saturé. Seule une création d'emplois supplémentaires et spécifiques (enseignants-chercheurs) pourrait le permettre. Dans cette attente, un effort particulier de coordination, assuré par des chargés de coordination titulaires d'un doctorat recrutés au sein de la Mission d'ingénierie pédagogique, est accompli.

2 – Sur la recherche et l’adossement des enseignements à la recherche

Un centre de recherche a été créé au sein de l’Ecole du Louvre en mars 2022, il a donc tout juste deux ans d’existence. Toutefois, la recherche fait partie intrinsèque de la vie et de la mission de l’établissement depuis sa création. La vocation de l’Ecole est de développer une recherche en histoire de l’art, archéologie et muséologie au plus près des problématiques des musées et des institutions patrimoniales. Ce choix se double d’un regard historiographique, critique et réflexif sur les méthodes, les enjeux et les porosités de l’histoire de ces trois disciplines avec d’autres champs des sciences humaines. D’où une recherche large, plurielle et, en particulier depuis une quinzaine d’années, résolument partenariale, liée, dans les projets de recherche poursuivis comme par des conventions de partenariat doctoral, aux universités françaises et internationales, ainsi qu’à des établissements comme l’INHA, l’EPHE, l’EHESS, le CNRS...

Le rapport d’évaluation du bilan du diplôme du 2^e cycle considère que l’adossement à la recherche demeure insuffisant et essentiellement réservé aux parcours « recherche ». Il le corrèle au faible nombre d’enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. La comparaison entre les 37 enseignants-chercheurs et le total de 309 intervenants est effectivement frappante, mais il convient de préciser que certains de ces derniers, représentant diverses professions des mondes de l’art, n’interviennent que pour une séance, alors que, dans le tronc commun de M1, la moitié des enseignements magistraux (CM) sont confiés à des professeurs ou HDR (cours diachronique d’histoire de l’art, cours d’histoire des musées, cours d’initiation à la muséologie, cours de droit et de gestion des musées...).

Par ailleurs et de manière plus fondamentale, l’Etablissement souhaite préciser que la recherche à laquelle sont initiés les élèves de 1^{re} année de 2^e cycle (encadrement assuré dans 25 groupes de recherche réunissant au maximum 10 élèves) et que poursuivent en 2^e année de 1^e cycle les quelque 130 élèves inscrits dans les deux parcours « histoire de l’art appliquée aux collections » et « muséologie » découle également de la qualité et de la singularité de la recherche conduite dans les musées. Il convient de rappeler que la recherche est la première mission inscrite dans la définition du musée par l’ICOM « un musée est une institution permanente à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche [...] » et est inscrite dans le cadre d’emploi des conservateurs du patrimoine (décret n°2022-558 du 14 avril 2022 art.2). Enfin, de nombreux musées se dotent actuellement de Centres de recherche (Louvre, Orsay, Carnavalet, Guimet...) dont l’Ecole est naturellement partenaire. L’adossement à la recherche est donc fortement assuré par la part prise par les conservateurs qui, à côté d’universitaires, encadrent les élèves de M1, de M2 et de 3^e cycle.

L’Ecole s’honore par ailleurs du nombre de lauréats dans divers concours de recrutement des ATER et de maîtres et maîtresses de conférences des universités, parmi ceux et celles de ses élèves de 3^e cycle qui ont fait le choix d’un co-encadrement (à Rennes, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Poitiers...)

3 – Sur le processus d’évaluation des enseignements.

Le rapport considère que le processus d’évaluation des enseignements est « inopérant », ce qui appelle de la part de l’établissement de substantielles nuances. Tout d’abord, l’expert ne semble analyser que des exemples relatifs au 1^{er} cycle (enquête de 2017, pour laquelle les résultats étaient reçus par l’établissement par le filtre des représentants des élèves, relais de leurs camarades, concentrée sur la question de l’équilibre entre l’Histoire générale de l’art et les cours organiques). Par ailleurs, l’établissement procédait déjà, avant la période de la présente évaluation de l’HCERES, à deux types de démarches qui, bien qu’imparfaites, avaient le mérite de la continuité. D’une part une large enquête

de satisfaction, anonyme, était et demeure exigée par le Contrat d'objectifs et de performance : elle est ainsi opérée tous les quatre ans. En 2020, 998 élèves y ont répondu. Cette enquête permet aux élèves, ainsi que, parallèlement, aux professeurs et aux auditeurs libres, de s'exprimer notamment sur l'organisation des cours et l'accueil. Elle ne porte cependant pas, jusqu'à présent, sur les contenus des enseignements.

D'autre part, outre les élèves élus dans les différentes instances (CA, CER), des représentants, au nombre d'une cinquantaine pour les trois cycles, qui continuent à être désignés par leurs camarades (par niveaux, par spécialités ou filières) étaient, dès avant 2020, invités une fois par an la direction des études à une réunion destinée à lui faire part de leurs observations sur les enseignements. Depuis 2020, les réunions avec les représentants des élèves ont été doublées (une à l'automne, une au printemps de chaque année académique). Elles permettent un dialogue approfondi avec la direction et la direction des études portant précisément sur les enseignements. Par ailleurs, le Service des relations internationales a systématisé des enquêtes de satisfaction des élèves au retour de chaque séminaire organisé à l'étranger, et des mobilités internationales. Enfin, la directrice a institué, depuis son arrivée, deux réunions annuelles de « libre parole » qui permettent un dialogue informel mais fructueux.

L'établissement souhaite souligner en outre que, depuis 2020, il s'appuie sur des enquêtes régulières confiées à des prestataires extérieurs (universitaires) pour confronter ses enseignements aux pratiques pédagogiques existantes à l'échelle internationale dans l'enseignement supérieur dans les domaines de l'Ecole (enquête confiée à Pierre-Yves Anglès, ENS-Ulm, en 2022, et actuellement à Emmanuel Château, MCF HDR à l'université de Montréal).

Conscient, comme le rapport l'a du reste pointé, de la difficulté d'évaluer des enseignements confiés à des intervenants fréquemment renouvelés, l'Etablissement souligne cependant que l'amélioration des enseignements du 2^e cycle bénéficient de l'engagement de longue durée des coordinateurs de parcours (certains assurant depuis plus de 15 ans cette responsabilité) qui dialoguent eux-mêmes régulièrement avec les élèves dans le cadre des séminaires de méthodologie. De manière complémentaire, l'Ecole du Louvre étudie actuellement la manière dont elle peut s'appuyer sur les outils procurés par le campus numérique pour concevoir des méthodes d'évaluation de ses enseignements de 2^e cycle par ses élèves.



Claire BARBILLON

Directrice de l'Ecole du Louvre

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr



@Hceres_



Hcéres

